

Arrêté n° ADM 49/2026
procédant à la nomination des administrateurs nommés
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 ;

VU la délibération du conseil municipal n°06/2026 en date du 1^{er} avril 2026 fixant à six le nombre des membres élus par le conseil municipal ;

VU l'avis de publicité aux associations pour le renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations de personnes handicapées ;

VU les propositions reçues en Mairie et présentées par les associations « UDAF », « Les Aînés de la Cadoule », « Secours Catholique », « FNATH », « Espace Renaissance » et par le CVS de l'EHPAD « Mas Marguerite » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la nomination de six membres extérieurs au conseil municipal,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vendargues, en qualité de membres extérieurs :

- **Mme Valérie JUNILLON**, représentante des associations familiales et proposée par l'association départementale « Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) »,
- **Mme Pierrette ARNIER** représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et proposée par l'association départementale « Secours Catholique »,
- **M. Robert PISTILLI**, représentant des associations de personnes handicapées et proposé par l'association départementale « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) »,
- **Mme Josy BELMONTE**, représentante des associations de retraités et de personnes âgées et proposée par l'association communale « Les Aînés de la Cadoule »,
- **Mme Sandra AULOMBARD**, représentante des associations de retraités et de personnes âgées et proposée par le Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'EHPAD « Mas Marguerite » sis sur la commune,
- **M. Joël FERNANDEZ**, représentant des associations familiales et proposé par l'association communale « Espace Renaissance », dédiée à la cause de l'Enfance.

Article 2 : Les membres ainsi nommés siègent au conseil d'administration du CCAS pour une durée égale à celle du mandat du Conseil municipal.

Article 3 : Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en Préfecture
- Mis en ligne le 22/04/2026
- Notification aux intéressés

Fait à Vendargues, le 22 avril 2026

Le Maire

Guy LAURET

